



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

Avis public d'entrée en vigueur du règlement #3-2023

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 11^{ième} jour d'avril 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #3-2023.

Règlement établissant les règles et le fonctionnement de la Bibliothèque Archambault-Trépanier

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 17^{ième} jour d'avril 2023.

Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière